

COMMUNIQUÉ Publication immédiate

Projet de loi 70 : Si on voulait vraiment aider les personnes assistées sociales...

Montréal, le 28 avril 2016 – Avec le projet de loi 70, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale prétend vouloir briser le cycle de la pauvreté, notamment grâce à la mise en place du programme Objectif emploi, qui forcerait les nouveaux demandeurs d'aide sociale à participer à une mesure d'insertion sous peine de pénalités financières. À l'instar de plus d'une centaine de groupes de la société québécoise (dont la Commission des droits de la personne et de la jeunesse), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) croit qu'une telle mesure serait contraire aux droits et libertés de la personne. « Au lieu de couper dans les prestations déjà nettement insuffisantes des personnes assistées sociales, c'est en améliorant leurs revenus qu'on pourrait favoriser leur insertion en emploi. C'est exactement ce qui s'est passé pour les femmes monoparentales il y a quelques années. Quand ces dernières ont vu leurs revenus s'améliorer (grâce notamment à la mise en place du Soutien aux enfants), elles ont été les plus nombreuses à quitter l'aide sociale », rappelle Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ.

Si on voulait vraiment aider les personnes assistées sociales, on arrêterait de leur imposer des mesures basées essentiellement sur les préjugés et on s'occuperait plutôt d'améliorer la loi actuelle. Par exemple, en plus d'augmenter la prestation de base (qui ne couvre même pas la moitié des besoins de base), il faudrait cesser de calculer les pensions alimentaires pour enfants comme un revenu. Pour l'heure, à part les 100 premiers dollars par mois, par enfant, la pension alimentaire est déduite du calcul des prestations, ce qui a pour effet de priver des dizaines de milliers d'enfants de revenus qui devraient pourtant leur revenir de plein droit! Il faudrait aussi rétablir l'allocation pour contraintes temporaires pour les parents (très majoritairement des mères) qui ont un enfant à charge de moins de 5 ans et qui vivent avec un conjoint, peu importe que celui-ci contribue ou non aux besoins de l'enfant.

Les membres de la Commission de l'économie et du travail procèdent présentement à l'étude, article par article, du projet de loi 70. Pourquoi ne pas en profiter pour améliorer véritablement la vie des personnes assistées sociales et mettre fin, une bonne fois pour toutes, aux préjugés dévastateurs dont ils sont la cible ? Qui en aura enfin le courage politique ?

La FAFMRQ est membre de la Coalition Objectif Dignité, formée d'une vingtaine d'associations et de regroupements, mise sur pied en réaction au dépôt du projet de loi 70 : https://objectifdignite.org/

Renseignements : Lorraine Desjardins, agente de recherche et de communication de la FAFMRQ / tél. : 514-729-6666.